



**COMMUNE DE LA  
BARBEN**

DEPARTEMENT  
**DES BOUCHES DU RHONE**

ARRONDISSEMENT  
**D'AIX-EN-PROVENCE**

*République française*  
*Liberté, égalité, fraternité*

**Délibération N° 22-2016**

Nombre de membres En exercice	14
Nombre de membres Présent	9
Nombre de membres Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

**Date de la convocation :**  
15/04/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE**

Des

**DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 20 avril 2016**

L'an deux mille seize et le vingt du mois d'avril à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA BARBEN a été assemblé à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Christophe AMALRIC, Maire.

Etaient présents à cette assemblée : M. Christophe AMALRIC, M. Christian ARRIVE, M. Jean-Marc ARNAUD, M. PROOT Alain, Mme Sandrine TUR, Mme Anna GOURLIA, Mme Eva PLANES, Mme Madeleine CHAUMARD, et Mme Maria Fernanda RUAULT, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quatorze membres.

Excusés donnant pouvoir : M. Nicolas VIROLLE à Mme Madeleine CHAUMARD, Mme Michèle TARALLO à M. Christophe AMALRIC, M. MOLL Ulrich à Mme Sandrine TUR, M. Gauthier AMALRIC à Monsieur ARRIVE Christian

Absent: M. Gilles SAUVAJOL

Secrétaire de Séance : Mme Anna GOURLIA

---oooOooo---

**Objet : Aménagement d'un giratoire carrefour des Cèdres – Marché complémentaire.**

Par délibération en date du 17 décembre 2015, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché de travaux afférent à l'aménagement du giratoire des Cèdres.

Ce marché a été notifié à la société COLAS en date du 11 janvier pour un montant de 396 925.46 € HT.

L'avenant afférent à la réalisation d'un terminus de bus, en date du 19 avril 2016, d'un montant de 17 789.75 €, représentant une augmentation 4.5 % a porté le montant du marché à 414 715.21 € HT.

Vu que des travaux supplémentaires sont nécessaires au parfait achèvement des travaux et conformément au règlement de la consultation faisant référence à l'article 35-II-6 du Code des Marchés Publics, il sera proposé au Conseil de se prononcer sur un marché complémentaire d'un montant de 43 360.36 € HT portant sur les points suivants :

- Busage du fossé du quartier du Queirel au chemin du pont du commandant (réseau pluvial, réseau sec pour éclairage, pose de bordures et enrobé.
- Création d'un réseau d'éclairage public route de Cazan.



Le Conseil Municipal,

Vu le marché de travaux attribué en date du 17 décembre 2015 pour un montant de 396 925.46 € HT,

Vu l'avenant afférent à la réalisation d'un terminal de bus d'un montant 17 789.75 € HT, portant le montant du marché à 414 715.21 € HT,

Vu les travaux nécessaires au parfait achèvement des travaux pour un montant de 43 360.36 € HT,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Article 1 : DECIDE** de signer un marché complémentaire avec la société COLAS pour un montant de 43 360.36 € HT.

**Article 2 : PRECISE** que le nouveau montant du marché est porté à 458 075,57 €.

**Article 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce afférente à cette affaire.

**ARTICLE 4 : DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix en Provence

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.



LA BARBEN, le 22 avril 2016

**Le Maire**

Christophe AMALRIC